

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 2 février 1937 promulguant dans la colonie le décret du 13 janvier 1937 relatif sur prélèvements sur les traitements des fonctionnaires coloniaux

n° 2

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
2 février 1937

Numéro JO  
n° 483 du 28/02/1937

Date du numéro  
28 février 1937

## VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 13 janvier 1937, relatif aux prélèvements sur les traitements des fonctionnaires coloniaux, inséré au Journal officiel de la République française du 17 janvier 1937,

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 13 janvier 1937 susvisé, relatif aux prélèvements sur les traitements des fonctionnaires coloniaux.

### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. Annet.